



GARANTIES
GARANTIE POUR REVÊTEMENT DE SOL SYSTEMONE

GARANTIE POUR REVÊTEMENT DE SOL SYSTEMONE

ARDEX et HENRY offrent des solutions d'installation de revêtement de sol complètes appuyées par la garantie de remplacement complet la plus exhaustive de l'industrie, soit SystemOne



PLUS DE PRODUITS, PLUS D'ANNÉES, POUR VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT!

SystemOne appuie votre installation avec la garantie de remplacement complet la plus exhaustive de l'industrie. Combinez les produits de revêtement de sol ARDEX et HENRY, ou choisissez parmi un éventail de systèmes de carreaux et de pierres ARDEX, pour recevoir la meilleure protection possible pour votre installation. Et nous l'avons encore améliorée : nous avons ajouté plus de produits et d'années! Éliminez votre risque lorsque vous pouvez compter sur la garantie SystemOne.

ARDEX Amériques combine les produits de préparation de supports à rendement élevé ARDEX avec les adhésifs de revêtement de sol de qualité et les matériaux de préparation HENRY pour offrir la solution complète SystemOne. Cette solution procure une véritable

tranquillité d'esprit aux architectes, aux rédacteurs de devis, aux gestionnaires d'installation, aux propriétaires d'immeuble, aux entrepreneurs et aux installateurs professionnels de revêtement de sol.

GARANTIE DE 20 ANS

Nous garantissons que l'ARDEX K 15, l'ARDEX K 13, l'ARDEX K 60 ARDITEX, l'ARDEX K 40 RAPID, l'ARDEX FORTI FINISH, l'ARDEX FEATHER FINISH, l'ARDEX MRF, l'ARDEX SD-P RAPID, l'ARDEX SD-P, l'ARDEX EP 2000, l'ARDEX P 51, l'ARDEX P 82, l'ARDEX P 4, l'ARDEX RAPID, l'HENRY 565, l'HENRY 549, et l'HENRY 564, lorsqu'ils sont utilisés avec les adhésifs de revêtement de sol HENRY suivants : HENRY Gription, HENRY 647, HENRY 695, HENRY 640, HENRY 422, HENRY 650 R, HENRY 430, HENRY 630, HENRY 248, HENRY 1171N ou HENRY 971 EZ Plus+ ne se décomposeront pas ou ne perdront pas leur force en raison d'un défaut de fabrication ou de formulation pendant vingt ans à compter de la date d'achat.

Si cela survient, ARDEX remboursera les matériaux et les coûts de main-d'œuvre jugés raisonnables pour réparer ou remplacer (à notre discrétion) la surface touchée par le produit d'ARDEX ou d'HENRY défectueux, sous réserve qu'ARDEX soit informée pendant la période de garantie de vingt ans ET que le plancher a été installé conformément aux instructions du fabricant et aux pratiques courantes de l'industrie. Les produits doivent être utilisés ensemble dans une installation de type système.

GARANTIE DE 10 ANS

Nous garantissons que l'ARDEX K 10, l'ARDEX K 22 F, l'ARDEX V 1200, l'ARDEX LU 100, l'ARDEX SKM, l'ARDEX VR 98, l'ARDEX VB 100, et HENRY 547, lorsqu'ils sont utilisés avec les adhésifs de revêtement de sol HENRY suivants : HENRY 356C, HENRY 351, HENRY 377, HENRY 440 ou HENRY 595, ne se décomposeront pas ou ne perdront pas leur force en raison d'un défaut de fabrication ou de formulation pendant dix ans à compter de la date d'achat.

Si cela survient, ARDEX remboursera les matériaux et les coûts de main-d'œuvre jugés raisonnables pour réparer ou remplacer (à notre discrétion) la surface touchée par le produit d'ARDEX ou d'HENRY défectueux, sous réserve qu'ARDEX soit informée pendant la période de garantie de dix ans ET que le plancher a été installé conformément aux instructions du fabricant et aux pratiques courantes de l'industrie. Les produits doivent être utilisés ensemble dans une installation de type système.

GARANTIE DE 5 ANS

Nous garantissons que l'ARDEX V 1000, et l'ARDEX GPS lorsqu'ils sont utilisés avec les adhésifs de revêtement de sol HENRY suivants : HENRY 130, HENRY 256, HENRY 176, HENRY 170, HENRY 663 ou HENRY 263, ne se décomposeront pas ou ne perdront pas leur force en raison d'un défaut de fabrication ou de formulation pendant cinq ans à compter de la date d'achat.

Si cela survient, ARDEX remboursera les matériaux et les coûts de main-d'œuvre jugés raisonnables pour réparer ou remplacer (à notre discrétion) la surface touchée par le produit d'ARDEX ou d'HENRY défectueux, sous réserve qu'ARDEX soit informée pendant la période de garantie de cinq ans ET que le plancher a été installé conformément aux instructions du fabricant et aux pratiques courantes de l'industrie. Les produits doivent être utilisés ensemble dans une installation de type système.

MODALITÉS

Admissibilité : la garantie SystemOne est un programme à trois niveaux comprenant des niveaux de vingt ans, de dix ans et de cinq ans. La durée de la garantie applicable reposera sur le choix de produit à partir du niveau de garantie le plus bas. Par exemple, si des produits sont choisis à partir du niveau de cinq ans, la garantie SystemOne de cinq ans s'appliquera à toute l'installation. Si aucun produit n'est choisi à partir du niveau de cinq ans, mais qu'un produit (n'importe lequel) est choisi à partir du niveau de dix ans, la garantie SystemOne de dix ans s'appliquera à toute l'installation. La garantie SystemOne de vingt ans s'appliquera seulement si tous les produits sont choisis à partir du niveau de vingt ans.

Afin que cette garantie s'applique, les produits ARDEX et HENRY doivent être utilisés ensemble seulement pour leur objectif fixé comme il est indiqué sur le relevé des données techniques; les produits doivent être utilisés pendant leur durée de conservation; les produits doivent être appliqués strictement conformément avec le relevé des données techniques, les instructions en matière d'application d'ARDEX et de HENRY, et les pratiques courantes de l'industrie. Tout produit de revêtement de sol utilisé doit être compatible avec les produits ARDEX et HENRY, être installé selon les directives énoncées du fabricant et convenir à l'application. De plus, pour que la garantie SystèmeOne s'applique, tous les éléments pertinents du système d'installation doivent être utilisés à partir de la liste de produits ARDEX ci-dessus, y compris tous les apprêts ARDEX, le cas échéant.

Portée : cette garantie ne couvre pas l'installation inappropriée ou défective du matériel de réparation du support ou du revêtement de sol, les irrégularités du sous-plancher, la décoloration ascendante causée par la moisissure, le mildiou ou la prolifération bactérienne, les variations de couleurs naturelles, la décoloration causée par la lumière du soleil ou l'usure piétonnière normale, les installations qui subissent de l'humidité excessive ou des alcalis, l'efflorescence, l'entretien inapproprié, les matériaux concurrentiels utilisés dans le cadre du système d'installation, ou les matériaux et les coûts de la main-d'œuvre au-delà ou en plus du coût d'installation original. La responsabilité liée aux garanties ou aux garanties de rendement pour le matériel de revêtement de sol réel incombe au fabricant de ces produits et non à ARDEX Amériques. Dans l'éventualité où les autres matériaux ou la couleur des matériaux utilisés dans l'installation originale n'étaient plus facilement accessibles, ARDEX se réserve le droit de déterminer un remplacement convenable à sa discrétion, mais elle ne réparera ou remplacera que la surface touchée qui fait l'objet de la garantie et non toute l'installation.

Cette garantie est valide pour la durée de l'installation du revêtement de sol original jusqu'au maximum de la durée du volet applicable (cinq, dix ou vingt ans), pourvu que l'installation du revêtement de sol original demeure inchangée. De plus, pendant la durée de cette garantie, la propriété doit être utilisée pour le même objectif général.

Tous les produits doivent être compatibles avec les produits d'ARDEX. Les installations extérieures qui seront couvertes par cette garantie nécessitent une recommandation écrite par le service technique d'ARDEX.

* ARDEX MRF : la garantie limitée courante s'applique lorsque l'ARDEX MRF est utilisé dans les applications extérieures. La garantie limitée courante s'applique également lorsque l'ARDEX MRF est utilisé en dessous et au-dessus du niveau du sol des installations ARDEX RAPID sans pare-vapeur intact.

En vertu de cette garantie, ARDEX Amériques ne sera pas tenue responsable de tout dommage consécutif ou indirect de toute sorte. Les dommages consécutifs ou indirects renvoient à tout dommage, perte ou dépense autre que les produits d'ARDEX ou d'HENRY en soi, ou le revêtement de sol fini.

Cette garantie remplace toutes les autres garanties explicites, implicites ou réglementaires, et elle est strictement limitée à ses modalités. ARDEX, L.P. (et toute filiale) ne donne pas de garantie de qualité marchande ou de pertinence de leurs produits à toute fin particulière. NOTER : certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite, donc la limitation ou l'exclusion ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits juridiques précis. Vous pourriez aussi avoir d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre.